



DEPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BETHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le deux du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Labourse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées le vingt-sept mars deux mille vingt-six, soit cinq jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la mairie ou publiées conformément à la loi.

Délibération
N°2026CM18

Personnel
Tableau des emplois
permanents

Convocation du
27 mars 2026

Présents : Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Betty BEN, Johnny GLAVIEUX, Annick SAVOLDELLI, André DEBROCK, Claudie MARTEL, Roland JOLY, ~~Frédéric DISSAUX~~, Ludovic RYCKELYNCK, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Stéphane LOUCHART, ~~Alain DIENI~~, Stéphanie HABIBOVIC, Isabelle CAZIN, Rosanna GILLET DIDIO, Dorothée HAUER, Emilie MALAQUIN, Delphine LECOCQ.

Absent(e)s :

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Frédéric DISSAUX pouvoir à Nicole CHASTENEZ, Alain DIENI pouvoir à Dorothée HAUER

Secrétaire de séance : Delphine LECOCQ

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.311-1, L.313-1, L.332-8.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au bon fonctionnement des services,

Considérant que pour les besoins du service administratif, il convient de procéder au recrutement d'un agent ayant pour missions la gestion des affaires générales/ administratives,

Considérant la nécessité de transformer un poste dans le cadre d'un avancement de grade (suppression du grade d'origine et création du poste du grade d'avancement),

Considérant qu'il y a lieu d'adapter le tableau des emplois pour permettre l'évolution de l'organisation des services communaux,

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

DE SUPPRIMER au 1^{er} mai 2026 le poste suivant :

- Filière technique :
 - o 1 poste d'adjoint technique à temps complet

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 21

DE CRÉER au 1^{er} mai 2026 le poste suivant :

- Filière technique :
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

DE CRÉER les postes suivants pour exercer les missions de gestion des affaires générales/administratives :

- Filière Administrative :
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (catégorie C)
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C) et autorise que cet emploi soit éventuellement pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8-2° du code général de la fonction publique.
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C) et autorise que cet emploi soit éventuellement pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8-2° du code général de la fonction publique.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Étant précisé qu'à l'issue du recrutement pour l'emploi en lien avec les missions de gestion des affaires générales/administratives, les deux postes du cadre d'emploi non pourvus seront supprimés.

DE CRÉER l'emploi administratif de direction suivant :

- Direction Générale des Services :
 - 1 poste à temps complet de Directeur général des services des communes de 2 000 à 10 000 habitants

D'APPROUVER le tableau des emplois permanents ci-joint annexé :

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Conformément aux articles L2131-1 et L2131-2 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

La secrétaire de séance


Delphine LECOQ

Le Maire,

Philippe SCALIERE



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{er} MAI 2026

Catégories d'emplois	Grades	Quotité de temps de travail	Nombre d'emplois	Nombre en équivalent temps plein	Nombre d'emplois	Nombre en équivalent temps plein
Filière administrative			14	13,50	7	6,50
Emploi de direction						
	Directeur général des services	35h	1	1,00	0	0
Attachés territoriaux						
	Attaché principal	35h	1	1,00	1	1,00
	Attaché	35h	1	1,00	1	1,00
Rédacteurs territoriaux						
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	35h	1	1,00	0	0,00
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	35h	2	2,00	1	1,00
	Rédacteur	35h	2	2,00	1	1,00
Adjoints administratifs territoriaux						
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35h	3	3,00	1	1,00
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35h	1	1	0	0,00
	Adjoint administratif	35h	1	1	0	0,00
	Adjoint administratif	17h30	1	0,50	1	0,50
Filière technique			17	14,96	16	13,96
Techniciens territoriaux						
	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35h	1	1,00	1	1,00
Agents de maîtrise						
	Agent de maîtrise	35h	1	1,00	0	0,00
Adjoints techniques territoriaux						
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h	5	5,00	5	5,00
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h	1	1	1	1,00
	Adjoint technique	35h	4	4,00	4	4,00
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	24h30	1	0,70	1	0,70

	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	17h30	2	1,00	2	1,00
	Adjoint technique	23h00	1	0,66	1	0,66
	Adjoint technique	21h00	1	0,60	1	0,60
Filière médico-sociale			10	9,20	9	8,20
Sous-filière sociale			3	2,70	3	2,70
Educateurs territoriaux de jeunes enfants						
	Educateur de jeunes enfants de seconde classe	35h	1	1,00	1	1,00
Agents territoriaux spécialisés écoles maternelles						
	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	35h	1	1,00	1	1,00
	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	24h30	1	0,70	1	0,70
Sous-filière médico-sociale			7	6,50	6	5,5
Puéricultrices territoriales						
	Puéricultrice hors classe	35h	1	1,00	1	1,00
Auxiliaires de puériculture territoriaux						
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	35h	5	5,00	4	4,00
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	17h30	1	0,50	1	0,50
Filière culturelle			14	4,3125	12	3,8750
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques						
	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	35h	1	1,00	1	1,00
Assistants d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe						
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	10h30	1	0,5250	1	0,5250
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	8h00	1	0,4000	1	0,4000
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	5h45	1	0,2875	0	0,0000
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	5h15	1	0,2625	1	0,2625

	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	4h30	1	0,2250	1	0,2250
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	4h00	2	0,4000	2	0,4000
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	3h45	1	0,1875	1	0,1875
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	3h30	1	0,1750	1	0,1750
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	3h00	2	0,3000	1	0,1500
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	0h30	1	0,0250	1	0,0250
Assistants d'enseignement artistique						
	Assistant d'enseignement artistique	10h30	1	0,525	1	0,525
Filière animation			5	4,04	5	4,04
Adjoint territoriaux d'animation						
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	35h	1	1,00	1	1,00
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35h	1	1,00	1	1,00
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	26h00	1	0,74	1	0,74
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	22h45	2	1,30	2	1,30
Filière police municipale			1	1,00	1	1,00
Gardes champêtres						
	Garde champêtre chef principal	35h	1	1,00	1	1,00